

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-
Compte rendu du conseil d'école

Jeudi 9 novembre 2023

18 h / 20 h 30

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme COMPAIN (Unité d'Enseignement) Mme LEFEVRE (CP) Mme LEPRÊTRE (CP/CE1) Mme BULET (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme RIO (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur) Mme ROSÉ (CM2) Mme MOLIN Aurélie (stagiaire)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme GUNST Mme JACKSON Mme SZEWC Mme PINHEIRO Mme DELGADO Mme GEBAUER	Membre du RASED : Mme AUDOUIN Virgine IME (invités) : Mme COMPAIN Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT) D.D.E.N. (Nous n'avons plus de DDEN pour l'instant.)
Représentants de la mairie : Mme GILLIUM, adjointe au maire EJE M. RONCIN, secrétaire de mairie responsable du service EJE Mme DELARUE Valérie Présidente commission EJE		

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2023

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

b- Effectifs de l'école

A ce jour, 156 élèves sont inscrits à l'école (+ 5 par rapport à la même période de l'an dernier) et se répartissent ainsi :

Mme LEFEVRE : 25 CP → 25 élèves
Mme LEPRÊTRE : 7 CP ; 18 CE1 → 25 élèves
Mme BULET : 14 CE1 ; 12 CE2 → 26 élèves
Mme DELAVEAU : 15 CE2 ; 12 CM1 → 27 élèves
Mme RIO: 18 CM1 ; 8 CM2 → 26 élèves
M. HEBERT, Mme ROSÉ : 27 CM2 → 27 élèves

Au total : 32 CP ; 32 CE1 ; 27 CE2 ; 30 CM1 ; 35 CM2

La classe d'Unité d'Enseignement (3 élèves dans le groupe des « petits » + 5 élèves dans le groupe des « grands » scolarisés par demi-journées) est la 7ème classe de l'école mais les élèves sont administrativement rattachés à l'IME des Boucholeurs. Ces élèves ont vocation à être intégrés sur projet dans les classes ordinaires à chaque fois que cela est possible (voir d-).

C- Évaluations nationales CP, CE1, CM1

Ces évaluations ont eu lieu en septembre.

Les familles sont informées des résultats de leur enfant.

D'autres tests sont prévus pour les élèves de CP au mois de janvier.

d- Projets d'inclusion école élémentaire Jonchery / Unité d'Enseignement externalisée (élèves de l'IME les Boucholeurs)

L'école élémentaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs. Ils y sont scolarisés par demi-journée et sont pris en charge par une enseignante spécialisée (Mme COMPAIN). Il y a deux groupes de 3 et 5 élèves (« petits » et « grands »). Chacun est scolarisé cette année à l'école à mi-temps. Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe, soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel. Les élèves de l'UE ne déjeunent plus à la cantine.

Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires sont formalisées par un projet.

Mme PLONQUET (éducatrice de l'IME Les Boucholeurs) est intervenue en septembre dans plusieurs classes auprès des élèves sur le thème du handicap.

Mme COMPAIN est assistée, dans cette classe, d'éducateurs qui interviennent par roulement.

d- Projet d'école et projets de cycles pour cette année scolaire (en lien avec le projet d'école)

3 ambitions (rappel) :

1- Construire des apprentissages durables (répondre aux attendus de chaque cycle en portant une attention particulière aux apprentissages fondamentaux ; développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles ; travailler sur l'autonomie)

2- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

3- Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance

→ L'un des objectifs de la 2ème ambition est « d'assurer et de renforcer le suivi et l'accompagnement de tous les élèves ». Il y a ainsi différentes étapes dans les aides à mettre en place, quand la simple aide dans la classe ne suffit pas.

Pour davantage de précisions, consulter l'ensemble du projet d'école sur le blog de l'école.

Concernant les projets, on peut en distinguer de trois types :

-> de classe : propres à une classe, ils sont présentés par chaque enseignant à ses parents d'élèves ;

-> de cycles : ils concernent plusieurs classes au sein d'un même cycle (exemple : classe de neige des CM)

-> d'école : Ils concernent toutes les classes et donc tous les élèves

Lors de cette année scolaire 2023-2024 :

- Projet interclasses de découverte au centre du Loup-Garou à LEZAY (79) pour tous les élèves de CP, du 3 au 5 juin 2024 ;

- Projet jardin à l'école pour les classes de Mmes LEPRÊTRE et BULET ;

- Projet de comédie musicale (« Un livre enchantant ») sur le thème des Droits de l'Enfant pour

les élèves des classes de Mme DELAVEAU, Mme RIO, M. HEBERT avec deux représentations à Beauséjour devant les familles des élèves les lundi 10 et mardi 11 juin ;

- Projet Mathador en calcul mental : concours national de janvier à mai concernant tous les niveaux, sauf le CP.
- Rallye-lecture : projet spécifique à l'école concernant toutes les classes, visant à développer le goût pour la lecture en impulsant la motivation nécessaire et en évaluant ses progrès de compréhension d'une année sur l'autre.
- Rallye-Maths : concours national pour les classes de Mme RIO et de M. HEBERT.
- Devoir de mémoire : le projet de porte-drapeau pour les commémorations du 11 novembre et du 8 mai concerne cette année tous les élèves de CM2 et pas seulement la classe de CM2.
- Liaison GS/CP à partir du mois de mai avec plusieurs rencontres interclasses.
- Liaison avec les CM2 de l'école Paul MICHAUD : deux rencontres sont prévues comme l'an dernier. Une rencontre Mathador en décembre et un rallye-Maths en juin avec tous les CM2 de Jonchery.
- Liaison école/collège entre les équipes pédagogiques de CM2 et 6^{ème}. Une visite du collège sera peut-être de nouveau proposée par le collège cette année.

Rencontres ou manifestations permettant de créer du lien :

- Carnaval : l'école Paul MICHAUD ne souhaitant plus faire le Carnaval inter-écoles, celui-ci ne se déroulera pas cette année.
- Chorale de Noël : A la demande de l'APE, la chorale de Noël se tiendra le vendredi 22 décembre à 16 h 30, dans la grande salle de l'école.
- Fête de l'école : Problème de date car le vendredi 21 juin sera le jour de la fête de la musique et le vendredi 28 marque le début de « Châtel en fête »...
Après discussions au sein du conseil d'école, deux dates seront soumises au vote des parents par consultation : le vendredi 21 juin ou le jeudi 4 juillet à partir de 18 h.

e- Projet de classe de découverte pour les élèves de CP (3 au 5 juin 2024)

C'est un projet structurant, donc toute l'équipe pédagogique a été concernée par la réflexion. L'idée de départ, après une première expérience menée par Mme LEFEVRE avec sa classe de CP en 2021-2022, est que chaque élève qui fait sa scolarité à l'école élémentaire JONCHERY soit concerné dans sa scolarité par ce voyage scolaire court (3 jours / 2 nuits). La réflexion a même été menée pendant plusieurs mois avec l'école maternelle JONCHERY.

Cela a débouché finalement sur l'objectif de faire partir tous les ans tous les élèves de CP de l'école sur un format de 3 jours / 2 nuits. Pour le projet de juin 2024, le centre sera celui du Loup-Garou. Cette année, 32 CP seront concernés.

Mme LEFEVRE présente les grandes lignes de ce projet pédagogique qui n'est pas encore tout à fait finalisé.

Un budget prévisionnel est présenté au conseil d'école après l'avoir été à Mme GILLIUM en mai dernier et à l'association de parents d'élèves à la rentrée :

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY
 30, allée de Montmeillant, 17340 Châtelailon-Plage – courriel : ce.0170894E@ac-poitiers.fr
-Budget prévisionnel Classe de découverte au LOUP GAROU (79)-
centre « Le LOUP GAROU de LEZAY (79120)
sur la base de 30 élèves et de 5 adultes accompagnateurs
-du lundi 3 au mercredi 5 juin 2024-

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coût du séjour élèves (30 élèves et 5 accompagnateurs)	4 764,00 €	Participation des familles 60 € x 30 (20 € / j / enfant)	1 800,00 €
Transport	1 000,00 €	Mairie de Châtelailon-Plage	1 000,00 €
		Coopérative scolaire (dont « Trousse à projets » (**) : 1 000 €)	1 664,00 €
		APE « Jonchery Kids »	1 000,00 €
		Subvention de l'OCCE	300,00 €
TOTAL	5 764 € (*)		5 764 €

Mise à jour : 20/06/23

(*) coût du séjour par élève : 192,13 € (64,04 € par jour)

(**) Mise en place et conduite par l'école du début à la fin de l'opération. Il s'agit du montant escompté.

Aucune remarque n'a été formulée à l'encontre de ce projet.

Le vote consultatif remporte 19/19 voix « pour ».

f- Interventions extérieures :

Natation scolaire : Cette année, conformément au projet académique, seules les classes des élèves de CP, de CE1 et de CM1 bénéficient d'un cycle de 10 séances de 40 min de natation scolaire (3 séances par semaine durant 3 à 4 semaines).

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- Mme RIO a emmené tous les élèves de CM1 à la piscine du 12 septembre au 4 octobre ;
- Mme BULET emmènera sa classe de CE1/CE2 au centre aquatique du 29 janvier au 16 février ;
- Mme LEFEVRE s'engagera dans son cycle avec sa classe de CP/CE1 du 26 mars au 10 avril ;
- Mme LEPRÊTRE ira à la piscine avec ses CP du 12 au 27 juin.

Ces cycles débouchent sur la validation de compétences pour l'attestation du « Savoir nager ».

Voile scolaire : 3 classes ont bénéficié ou bénéficieront d'un cycle de 24 h de voile scolaire :

- CM2 (M. HEBERT / Mme ROSÉ) : du 20 au 29 septembre
- CE2/CM1 (Mme DELAVEAU) et CM1/CM2 (Mme RIO) : du 6 au 21 juin

Les élèves doivent passer un test nautique au préalable ; celui-ci se déroule lors du cycle de natation scolaire.

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon.

Golf à l'école : le projet pourrait être reconduit cette année pour être déployé sur les 3 classes de CM (7 séances d'une heure du jeudi 7 mars au jeudi 16 mai). Une huitième séance dont la date n'est pas encore connue verrait les élèves se rendre au golf de La Jarne pour des ateliers et un parcours sur le green.

Contes philosophiques : Mme Claire Denis, intervenante bénévole agréée par le directeur académique et membre de « la réserve citoyenne », dispositif né en 2016, interviendra dans les classes, avec chaque enseignant, une fois par mois à compter du 16 novembre pour une séance de contes philosophiques suivis d'un débat avec les élèves.

Mme BULET indique qu'un projet de hockey mené par des intervenants agréés par le Directeur Académique est possible pour les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2. L'équipe pédagogique est très favorable à ce projet qui nécessiterait une subvention de la mairie de 1 200 € pour la mise en place de 3 X 10 séances par année scolaire. M. HEBERT indique que, du point de vue des enseignants, ce projet est prioritaire par rapport au projet de cycle 3 de « golf à l'école » au regard des interventions extérieures déjà mises en place pour les élèves de cycle 3 (voile scolaire pour les CM, natation scolaire pour les CM1, classe de neige pour les CM).

g- Activités pédagogiques complémentaires

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 7 novembre et jusqu'à fin mai, les mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 25, afin de leur apporter une aide personnalisée. Les priorités portent sur la maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques.

Ces activités concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5 (jusqu'à la fin du mois de mai).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés que leur enfant est proposé pour ces APC avant les vacances de la période donnée.

h- Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Notre école a adhéré à ce programme en septembre 2022.

Le terme de « harcèlement » doit être utilisé de manière mesurée car il répond à des critères objectifs et a des conséquences qui peuvent être lourdes. Quand le protocole est lancé, il doit aboutir à l'amélioration de la situation de l'enfant victime si la situation de harcèlement est avérée.

i- Modification du règlement intérieur de l'école : dispositions relatives aux élèves harceleurs ou violents

Le décret n° 2023-782 du 16 août 2023, relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre de l'Éducation Nationale chargé de l'enseignement scolaire, nécessite un ajout dans le règlement intérieur de l'école à la fin de son article 4 sur la vie scolaire :

«4.15 Elèves harceleurs ou violents :

Les dispositions déclinées dans le décret n°2023-782 du 16 août 2023 ont pour objet de donner les moyens aux directeurs d'école d'apporter une réponse appropriée à certains comportements de la part des élèves, notamment en cas de harcèlement.

Lorsque le comportement d'un élève s'avère intentionnel, répété et fait peser un risque

caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. Si, malgré la mise en œuvre de ces mesures, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune. Lorsque la commune ne compte qu'une école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune. L'élève fait l'objet dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Lorsque le directeur saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'école pendant la durée de la procédure. Il s'agit là d'une mesure de protection de l'élève et non d'une sanction. Elle s'inscrit dans un processus éducatif favorable à son parcours de scolarisation, visant à permettre à l'élève de se réadapter rapidement au milieu scolaire et de reconstruire une relation éducative positive.

Les personnes responsables de l'enfant doivent être consultées sur le choix de la nouvelle école. La scolarisation dans une école d'une autre commune ne peut être effectuée sans l'accord des représentants légaux et des communes de résidence et d'accueil, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 212 – 8 du code de l'éducation. »

Votes : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------	-----------	------------	-----------------

h- Coopérative scolaire, présentation des résultats de l'année scolaire 2023-2024

Compte de fonctionnement général de la coopérative scolaire OCCE du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	1 802,28	Vente de produits pour cessions	3 822,00
Charges des activités éducatives	41 784,98	Produits des activités éducatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE 17	395,25	Subventions Etat, collectivités	4 356,00
Frais bancaires	0,98	Autres produits courants	0,00
Assurances versées	38,75	Participation volontaire des familles	15 674,85
Charges exceptionnelles	641,70	Subventions d'associations	4 672,33
Achat de biens durables	0,00	Produits exceptionnels	501,00
Total des charges	44 663,94	Total des produits	29 026,18
Résultat de l'année 2022-2023 → - 15 637,76 €			

Bilan simplifié au 31 août 2023 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2022)	13 769,59	Report à nouveau au 01/09/2022	29 407,35
		Résultat de l'année 2022-2023	-15 637,76
Total de l'actif	13 769,59	Total du passif	13 769,59

Le résultat négatif s'explique par le fait que nous étions dans une année de classe de neige (9 786,44 € pour la seule coopérative scolaire). Les années COVID ont généré des réserves significatives qui ont permis de financer d'autres projets pédagogiques pour près de 6 000 €.

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de

l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

K- Sécurité de l'école (incendie, intrusions), PPMS

Les écoles doivent effectuer 5 exercices de sécurité dans l'année :

- 2 exercices incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices sont effectués au cours de la première période : un exercice incendie le 6 octobre et une alerte intrusion pour laquelle le scénario retenu était un risque d'intrusion entraînant un confinement total des élèves dans les salles de l'étage (le 29 septembre). Pour ce dernier exercice, l'alerte a été donnée par les balises dont sont équipées toutes les classes.

L'école maternelle et élémentaire sont reliées, c'est à dire qu'en cas d'alerte-intrusion donnée par l'école maternelle, l'école élémentaire est également prévenue et vice versa.

Si une personne de l'école veut signaler un danger potentiel lié à une intrusion inamicale, elle appuie sur le bouton SOS de la balise ; tous les boîtiers émettent alors un signal pour avertir les autres classes, ainsi que la cantine. Le plan PPMS alerte-intrusion est alors activé en fonction de la situation (évacuation de l'école ou au contraire confinement dans les classes). Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS. Grâce à ces balises qui sont reliées également aux services de secours, ces derniers peuvent entendre ce qui se passe dans les classes pour obtenir des informations en vue d'une éventuelle intervention.

En plus de l'alerte-intrusion, le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) prévoit la mise en sûreté des élèves et des adultes de l'école pour 4 autres risques majeurs :

- le risque de submersion ;
- la tempête ;
- le séisme ;
- le transport de matières dangereuses.

Pour ces 4 risques, l'alerte est donnée par la mairie, toujours au moyen de la balise, mais avec un signal différent de l'alerte-intrusion. Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS.

Les élèves et leurs familles, ainsi que les enseignants, ont été prévenus pour ces premiers exercices de l'année.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et à venir :

Réalisés :

→ Rénovations ...

- isolation phonique du mur mitoyen entre le bureau de direction et la salle des maîtres et peinture murale du bureau de direction. Le sol est le plafond de ce dernier n'ont pas été réhabilités, bien que cela ait été annoncé.

→ équipement...

- 4 climatiseurs fixes dans les salles de classe situées à l'étage du bâtiment scolaire. Cette climatisation est réversible, mais il est demandé que les radiateurs de ces classes soient maintenus en place afin de garder une solution alternative de chauffage en cas de panne des climatiseurs l'hiver ?

- renouvellement du mobilier d'une 3^{ème} classe, celle de CE1/CE2 de Mme BULET au cours de l'été.

- Peinture des murs du couloir rez-de-chaussée sud refaite pendant les vacances de la Toussaint. M. HEBERT n'était pas au courant que ces travaux allaient être faits.

A venir (2024) :

- Les demandes de l'école seront faites à la mairie au début de l'année 2024. Mais déjà, quelques pistes sont évoquées : Réfection des bureaux du RASED ; mise en place d'une connexion internet dans la salle de la maîtresse E ; changement de mobilier de la classe de CE2/CM1.

A noter : Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit.
Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

b- Subventions

Pour 2023, voici quelles ont été les subventions accordées par la mairie de Châtelailon à l'école élémentaire JONCHERY.

Subventions reconductibles d'année en année :

Subvention de fonctionnement (pour l'achat des supports pédagogiques et consommables) : 8 680 €

Subvention pour la coopérative scolaire : 2 790 €

Subventions sur projets spécifiques :

Projet golf pour deux classes de CM : 1 250 € (2 500 € pour 4 classes des écoles Jonchery et Michaud)

Jardin à l'école (impulsion du projet) : 1 800 €

Classe de neige des CM (tous les deux ans) : 3 000 €

Une réunion s'est tenue le vendredi 20 octobre à la mairie pour mettre à plat les projets des quatre écoles de Châtelailon et mesurer les besoins de financements pour les trois prochaines années :

Tous les ans :

Projet théâtre (cycle 2) ou comédie musicale (cycle 3) : mise à disposition de la salle de Beauséjour pour deux soirées et prise en charge des frais techniques (son et lumières)

Projet de classe de découverte pour tous les élèves de CP de l'école : 1 000 €

Projet golf ? -> Ce projet, dont nous avons dit le plus grand bien, nous a été proposé l'an dernier par le club de golf de La Jarne, la mairie de Châtelailon-Plage et la conseillère pédagogique de circonscription. Sa pérennité ne dépend pas de nous. L'école n'en fait pas sa priorité absolue si son financement devait remettre en cause l'existence des projets existants et financés par la mairie.

Projet de hockey : 1 200 € pour 30 séances d'une heure concernant 3 classes de cycle 2 : CP ; CP/CE1 et CE1/CE2 (10 séances par classe) -> évoqué par Mme BULET lors de ce conseil d'école.

Tous les deux ans :

Projet de classe de neige : 5 000 € demandés au lieu de 3 000 € jusqu'à présent, afin d'aider l'école à faire face à l'augmentation des charges. Un tel projet est envisagé à nouveau à l'hiver 2025.

- ➔ L'école va travailler dans le courant de l'année 2024 sur l'insertion de ses projets existants dans un projet national nommé « Notre école, faisons-la ensemble », qui pourrait permettre

d'obtenir des financements du ministère.

3°) Questions diverses

Suite du conseil d'école du 20/06/2023 :

→ Les enseignants souhaitent alerter sur la forte baisse de luminosité dans les classes entraînée par la pose des « films PPMS » sur les vitres de l'école, côté est, obligeant à allumer la lumière.

- Une solution pourrait être de couper les films dans leur partie haute.

- Les enlever à l'étage pourrait être fait mais que fait-on au rez-de-chaussée ?

Il semblerait qu'il y ait un problème de responsabilité pénale si ces films sont enlevés. Il reste donc à définir qui doit donner cet accord.

→ Les enseignants s'interrogent sur la disparition des bacs blancs dans les classes qui permettaient le recyclage du papier. Il leur a été répondu que le papier n'était plus recyclé, ce qui semble très étonnant. Ils demandent le retour des bacs et le traitement du papier des écoles dans la filière de recyclage.

M. Roncin s'engage à revoir l'organisation de la collecte du papier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelailon-Plage
- Mme. l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Châtelailon-Plage
- M. le président de la commission EJE de Châtelailon-Plage
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Aunis Sud Atlantique
- Mmes et M. les représentants de parents d'élèves
- Mmes et M. les enseignants